



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MAI 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2024 - 054

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 035-213500515-20240529-2024054CM-DE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 23 mai 2024

Date d'affichage : 23 mai 2024

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, Mme DELPAL, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GOURSOLAS, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, Mme TURMEL, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme BARRE, Mme CORLAY, M. DECOURCELLE (pouvoir à Mme OLBRECHT), M. DUQUESNE (pouvoir à M. ANNE), M. GODEFROY (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme KERVOELEN-LAGUITTON (pouvoir à M. RIBIERE), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT, M. SCHNEIDER (pouvoir à M. PELTIER), Mme THOMAS (pouvoir à Mme DAVID).

Secrétaire de séance : M. Christophe MOORES.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
TARIFS 2025

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe aux finances et au budget,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2333-6 à L2333-15, R2333-10 à R2333-17,
Vu le code des impositions des biens et services, notamment les articles L454-39 à L454-77,
Vu l'avis favorable de la commission des finances et du budget du 27 mai 2024,
Considérant le souhait de la Ville d'appliquer uniquement la revalorisation réglementaire,
Considérant le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

FIXE les tarifs de la TLPE pour 2025 comme indiqué ci-dessous :

Support	Tranche	Seuil de tranche en m ²	Seuil et plafond de tranche en m ²	Tarif au m ² 2024	Tarif au m ² 2025	Tarifs maximaux applicables en 2025 Pour information *
Enseigne	Tranche 1	0	0 < m ² ≤ 12	0,00 €	0,00 €	24,40 €
Enseigne	Tranche 2	12 <	12 < m ² ≤ 20	18,00 €	18,60 €	48,80 €
Enseigne	Tranche 3	20 <	20 < m ² ≤ 50	36,00 €	37,10 €	48,80 €
Enseigne	Tranche 4	50 <	50 < m ²	72,00 €	74,20 €	97,60 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne - Affichage non numérique	Tranche 1	0	0 < m ² ≤ 50	18,00 €	18,60 €	24,40 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne - Affichage non numérique	Tranche 2	50 <	50 < m ²	36,00 €	37,10 €	48,80 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne - Affichage numérique	Tranche 1	0	0 < m ² ≤ 50	54,00 €	55,70 €	73,20 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne - Affichage numérique	Tranche 2	50 <	50 < m ²	106,60 €	111,20 €	146,40 €

*Par délibération du 22 avril 2011, il a été voté une classification des tarifs dans la catégorie des communes de moins de 50.000 habitants appartenant à un EPCI de 50.000 habitants et plus.

Tarifs normaux (articles L.454-39 à L.454-77 du CIBS), et **tarifs maximaux** (article L.454-60 du CIBS, al. 4 et 5)

Publié et affiché le 6 juin 2024